

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 29 juillet 2022

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

#### **Fonds friches : une 3<sup>e</sup> vague de lauréats et 1,2 M€ supplémentaires pour réhabiliter du foncier, soutenir l'offre de logements et l'activité économique dans l'Hérault**

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a déployé un fonds exceptionnel - le « fonds friches » - pour le financement des opérations de recyclage et de transformation de fonciers déjà artificialisés ou d'anciens sites économiques et industriels.

Deux vagues de financements ont déjà été déployés en 2021 et début 2022 : d'une part, suite à des appels à projets portés par les préfets de région sur le recyclage foncier des friches de toute nature, en lien avec les dispositifs désormais bien engagés « Petites villes de demain » et « Action cœur de ville » ; d'autre part, un appel à projet national sur les friches industrielles polluées, porté par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

**Les résultats de la 3<sup>e</sup> édition du fonds friches, lancée en février 2022, viennent d'être dévoilés : dans l'Hérault, sont ainsi sélectionnés 3 nouveaux lauréats à Agde, Lodève et Magalas, pour 1,2 M€ de subventions attribuées.** En ajoutant les deux premières vagues de fonds, ce sont **11 projets qui sont financés dans le département pour 3,7 M€**, qui permettront de recycler plus de 50 hectares de friches et de générer près de 16 000 m<sup>2</sup> de surfaces de logements (dont plus du tiers constituent des logements sociaux), 61 000 m<sup>2</sup> de surfaces économiques (bureaux, activités commerciales et artisanales) et 18 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics.

Les communes et les projets concernés sont : Agde (quartier de la Méditerranéenne), Bédarieux (îlot Orb Sud), Boisseron (cœur historique, château), Frontignan (pôle culturel des chais Bottas et un lot de la ZAC des Peilles), Ganges (îlot Charles Benoît), Lodève (îlot Fleury et la Caminade), Magalas (La Peyrade), Paulhan (quartier gare) et Riols (Pontil).

Les services de l'État, en particulier la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), accompagne les collectivités dans le montage et le suivi de leurs projets. La reconquête de ces friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires qui permet de répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces objectifs sont en cohérence avec les ambitions de la loi Climat et Résilience sur le « zéro artificialisation nette » des sols en 2050 et la réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2032.

**Plus d'informations sur le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :** <https://www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches>